

Dordogne

AGRICULTURE

Le gros potentiel des fraises bio

Méconnue du grand public, la production des fraises en bio fait face à une hausse importante de la demande

Grégoire Morizet
g.morizet@sudouest.fr

Sous une serre de Val-de-Louyre-et-Caudeau, des rangs de fraises cirafines alternent avec des plants d'échalotes. « C'est un bon répulsif pour la drosophile suzukii », explique Benoît Teillet, fraiseur sur l'ancienne commune de Cendrieux. Contre les bâches, il a volontairement laissé pousser de hautes herbes « afin de protéger du soleil », indique sa mère, Bernadette. Ça et là, des fleurs sauvages s'épanouissent, « car elles sont mellifères, poursuit-elle. Elles attirent les abeilles qui pollinisent aussi les fraiseurs. »

Ces quelques exemples illustrent les techniques à mettre en œuvre pour la culture des fraises en bio. Méconnue du grand public, cette production existe pourtant de longue date en Dordogne. Certes, les 50 à 80 tonnes produites chaque année en bio pèsent peu par rapport au 8 000 à 10 000 tonnes issues du conventionnel, mais elles ont « un formidable potentiel », assure Marine Julien, d'Agrobio Périgord.

Une culture de la symbiose

C'est en 2018 que Benoît Teillet s'est lancé dans la fraise, en reprenant l'exploitation familiale qui était en bio depuis 2000. Il a donc poursuivi dans cette voie, en se concentrant sur certaines variétés : cirafines, cifflorettes, gariguettes, clery, matis, mais aussi des variétés remontantes qui donnent jusqu'au début de l'hiver, comme les marats des bois, les mariguettes ou les muranos. Mais pas de charlottes : « C'est une bonne variété mais on a observé qu'elle était sensible aux maladies, explique Benoît Teillet. On l'a donc mise de côté. »

Des techniques rigoureuses accompagnent cette culture,



Benoît Teillet, Gaëlle Naulin et Bernadette Teillet dans leur exploitation de Val de Louyre et Caudeau. GRÉGOIRE MORIZET / «SUD OUEST»

comme le passage de la tondeuse au milieu des rangs, les traitements par purins de plantes, la symbiose des essences naturelles... Mais aussi la rotation des cultures pour permettre aux sols de se régénérer. Benoît Teillet estime cet assolement à « un minimum de cinq ans voire dix ans même pour une bonne terre ». Si bien qu'il produit aussi des céréales ou alors laisse des prairies aux bêtes lors des rotations.

Des freins à la conversion

« Tout cela nécessite de grandes surfaces », convient-il. Rémy Lestang, conseiller à la

chambre d'agriculture qui pilote un groupe de travail sur la fraise, rebondit : « Historiquement, la fraise était cultivée sur de petits espaces, moins de 10 hectares. Il fallait donc faire des rotations toujours plus courtes. C'est pour cela que beaucoup sont passés en hors-sol. »

Aujourd'hui, le hors-sol représente « 40 % à 50 % de la production », estime Marine Julien, d'Agrobio. « C'est une grosse difficulté pour le passage en bio, poursuit Christine Lobry, en charge des filières végétales à la chambre d'agriculture. En demandant d'importantes rotations, la surface de

production de fraises baisse. »

Marie Griffaton, secrétaire adjointe à la chambre d'agriculture, convient que tout cela

La filière est en pleine construction, mais il faut lui laisser le temps de s'organiser

constitue « de gros freins » à la conversion en bio : « Ce sont des changements structurels et systémiques qui prennent du temps, qui sont compliqués, avec de nouvelles tech-

EN DEMI-TEINTE

Contrairement à 2019 ou 2020, saisons marquées par leur précocité, « 2021 est dans la normale », juge Rémy Lestang, conseiller fraises à la chambre d'agriculture. Il note que « le petit coup de gel » du début du mois d'avril a « impacté » la production, « mais de manière très hétérogène ». Si bien qu'il estime que « ce ne sera pas l'année du siècle », avec « des charges plutôt faibles » lors des récoltes.

niques de travail. » « Mais ceux qui ne sont pas hors-sol peuvent y arriver », ajoute Bernadette Teillet.

Hausse de la demande

Ces « freins » ne demandent qu'à être levés aujourd'hui. Car la demande en bio explose chez les consommateurs. L'agroalimentaire s'y intéresse aussi de très près. Par exemple Gaëlle Naulin, du Gaec des Délices, à Église-Neuve-de-Verget, a été contactée par Andros : « Ils étaient intéressés par 10 tonnes, à un bon prix. » Elle a décliné la proposition qui revenait à y consacrer toute sa production annuelle.

Les débouchés sont donc nombreux et en forte hausse. Par exemple, Gaëlle Naulin expédie sa production par différents biais : Rungis, Manger Bio Périgord, paniers pour Amap, cagettes par Internet... De son côté, Benoît Teillet alimente les magasins bios spécialisés, tout en étant présent sur les marchés de Verget et de Périgueux.

Ces opportunités de développement réjouissent les 37 producteurs bios du département, et intéressent de très près la chambre d'agriculture : « Aujourd'hui, ces perspectives sont entendues par la Chambre, dit Christine Lobry. La filière est en pleine construction, mais il faut lui laisser le temps de s'organiser. »

PÉRIGUEUX

Décès en cellule : ce que dit l'autopsie

L'examen a confirmé que le quadragénaire était mort par asphyxie, samedi 1^{er} mai

Dans le cadre de l'enquête judiciaire ouverte pour rechercher les causes de la mort d'un homme de 40 ans placé en cellule de dégrisement dans les locaux du commissariat de Périgueux dans la nuit du vendredi 30 avril au samedi 1^{er} mai, l'autopsie du corps pratiquée jeudi 6 mai, en fin d'après-midi, « permet de conclure que la victime est décédée par as-

phyxie, sans aucun autre signe traumatique apparent », avance Solène Belaouar, la procureure de la République de Périgueux.

Une petite couverture

Les conclusions du légiste confirment que l'intéressé s'est donné la mort par pendaison sans intervention d'un tiers. Il a utilisé pour cela la

couverture de la taille d'un plaid qui lui avait été remise suite au retrait de certains de ses vêtements (en particulier un pantalon pourvu de cordons), conformément à ce que prévoit le protocole en pareille situation.

En l'absence d'infraction pénale susceptible d'être caractérisée à ce stade, l'enquête judiciaire diligentée par la Police

judiciaire (PJ) de Périgueux se poursuit. Idem pour l'enquête administrative confiée à l'Inspection générale de la police nationale (IGPN).

Le drame s'est déroulé, samedi 1^{er} mai, dans une cellule de dégrisement du commissariat de Périgueux.

ARCHIVES JEAN-CHRISTOPHE SOUNALET

